

# TARIFS 2022

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022

Le prix de journée est composé du tarif **hébergement** et du tarif **dépendance**.

## HEBERGEMENT PERMANENT

Secteur	Gir	Hébergement	Dépendance			Tarif facturé par jour	A la charge du résident par mois de 30 jours
			Tarif journalier	Participation du Conseil Départemental	A la charge du résident		
Secteur Maison de retraite	1-2	55.83 €	21.73 €	15.88 €	5.85 €	61.68 €	1 850.40 €
	3-4		13.79 €	7.94 €			
	5-6		5.85 €	0 €			
Unité spécialisée	1-2	57.54 €	21.73 €	15.88 €	5.85 €	63.39 €	1 901.70 €
	3-4		13.79 €	7.94 €			
	5-6		5.85 €	0 €			

## HEBERGEMENT TEMPORAIRE

Secteur	Ressources mensuelles	Hébergement			Dépendance	Tarif facturé par jour
		Tarif journalier	Participation du Conseil Départemental	A la charge du résident		
Unité spécialisée	Ressources < 1 200 €	57.54 €	27.54 €	30.00 €	5.85 €	35.85 €
	1 200 € < Ressources < 1 800 €	57.54 €	19.54 €	38.00 €	5.85 €	43.85 €
	Ressources > 1 800 €	57.54 €	0 €	57.54 €	5.85 €	63.39 €

**Pour les personnes âgées de moins de 60 ans** (séjour accordé sur dérogation du Conseil Départemental) : le prix de journée est fixé à 73.91 € (secteur Maison de Retraite) ou à 75.62 € (Unité Spécialisée).

**Lors d'une hospitalisation** : le forfait hôtelier (20 € ou 15 € par jour) vient en déduction de la facture après un délai de carence de 3 jours.

**Lors d'une absence pour convenance personnelle** : un forfait de 22.50 € par jour vient en déduction de la facture après un délai de carence de 3 jours.

**La réservation et la libération de chambre** sont facturés au tarif hébergement avec une décote de 20 €/jour.

**Dépôt de garantie** : 1 674.90 € (encaissé à l'admission).

*Les tarifs sont fixés par arrêté du Conseil Départemental du Finistère.*

# TARIFS 2022

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022

Le prix de journée est composé du tarif **hébergement** et du tarif **dépendance**.

## RESIDENT HORS DEPARTEMENT

Secteur	Gir	Hébergement	Dépendance	Tarif facturé par jour	A la charge du résident par mois de 30 jours
Secteur Maison de retraite	1-2	55.83 €	21.73 €	77.56 €	2 326.80 €
	3-4		13.79 €	69.62 €	2 088.60 €
	5-6		5.85 €	61.68 €	1 850.40 €
Unité spécialisée	1-2	57.54 €	21.73 €	79.27 €	2 378.10 €
	3-4		13.79 €	71.33 €	2 139.90 €
	5-6		5.85 €	63.39 €	1 901.70 €
Accueil de jour	1-2	32.07 €	33.05 €	65.12 €	
	3-4		21.02 €	53.09 €	
	5-6		8.90 €	40.97 €	

**Les personnes qui n'ont pas leur domicile d'origine dans le Finistère** continuent de percevoir l'APA à domicile. La **totalité du tarif dépendance** leur est facturée ainsi que la **totalité du tarif hébergement**.

**Pour les personnes âgées de moins de 60 ans** (séjour accordé sur dérogation du Conseil Départemental) : le prix de journée est fixé à 73.91 € (secteur Maison de Retraite) ou à 75.62 € (Unité Spécialisée) ou 53.08 € (Accueil de Jour).

**Lors d'une hospitalisation** : le forfait hôtelier (20 € ou 15 € par jour) vient en déduction de la facture après un délai de carence de 3 jours.

**Lors d'une absence pour convenance personnelle** : un forfait de 22.50 € par jour vient en déduction de la facture après un délai de carence de 3 jours.

**La réservation et la libération de chambre** sont facturés au tarif hébergement avec une décote de 20 €/jour.

**Dépôt de garantie** : 1 674.90 € (encaissé à l'admission).

*Les tarifs sont fixés par arrêté du Conseil Départemental du Finistère.*

# TARIFS 2022

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022

Le prix de journée est composé du tarif **hébergement** et du tarif **dépendance**.

## ACCUEIL DE JOUR

Secteur	Ressources mensuelles	<b>Hébergement</b>		
		Tarif journalier	Participation du Conseil Départemental	A la charge du résident
<b>Accueil de jour</b>	Ressources < 1 200 €	<b>32.07 €</b>	10.07 €	<b>22.00 €</b>
	1 200 € < Ressources < 1 800 €		6.07 €	<b>26.00 €</b>
	Ressources > 1 800 €		0 €	<b>32.07 €</b>

Secteur	Gir	<b>Dépendance</b>
		Tarif journalier
<b>Accueil de jour</b>	1-2	<b>33.05 €</b>
	3-4	<b>21.02 €</b>
	5-6	<b>8.90 €</b>

**Pour les personnes âgées de moins de 60 ans** (séjour accordé sur dérogation du Conseil Départemental) : le prix de journée est fixé à 53.08 €.

**Les personnes qui n'ont pas leur domicile d'origine dans le Finistère** continuent de percevoir l'APA à domicile. La **totalité du tarif hébergement** leur est facturée ainsi que la totalité du tarif dépendance.

*Les tarifs sont fixés par arrêté du Conseil Départemental du Finistère.*